



Directeur du service de la sécurité incendie

Sous la responsabilité du directeur général, le titulaire planifie, organise et dirige l'ensemble des activités relatives à la prévention, à la lutte contre les incendies et participe à la planification des activités en matière de sécurité civile.

Responsabilités

- **Gérer les ressources humaines, financières et matérielles de son service**
Le titulaire voit à la gestion des ressources humaines (pompiers, lieutenants, officiers) de son service, à leur mobilisation ainsi qu'à la progression et au maintien de leurs compétences. Il participe à l'élaboration du budget annuel du service et procède à l'acquisition du matériel requis. Il assure la gestion efficace des opérations dans une optique d'optimisation des processus de travail.
- **Minimiser le risque d'incendie par la prévention**
Le titulaire planifie les activités de prévention des incendies avec la collaboration du service régional de prévention (MRC). Il voit à produire les plans d'interventions nécessaires et participe à l'analyse des plans de construction des nouveaux bâtiments à risques moyens et élevés.
- **Intervenir avec efficacité lors d'un sinistre**
Le titulaire supervise l'intervention des pompiers, assure le bon déroulement des opérations et de la disponibilité des équipements. Il produit également les divers rapports découlant de ces activités.
- **Élaborer et maintenir les outils de planification en mesures d'urgences locales**
En collaboration avec le coordonnateur municipal des mesures d'urgences, le titulaire élabore et mets à jour le plan municipal de sécurité civile ainsi que les plans particuliers d'interventions.

Profil recherché

Le candidat idéal détient :

- Une qualification d'Officier 2 de l'École nationale des pompiers du Québec;
- Cinq années d'expérience en tant qu'officier dans un service de sécurité incendie municipal
- La détention d'un diplôme en prévention des incendies (TPI) est un atout majeur;

Le candidat idéal :

- Fait preuve d'autonomie, d'initiative, d'un bon sens des responsabilités ;
- A la capacité de gérer plusieurs dossiers de manière simultanée et à travailler sous pression;
- Connait les enjeux reliés à la *Loi sur la sécurité incendie* et à la *Loi sur la sécurité civile*;
- Sait collaborer avec divers intervenants et maintenir d'excellentes relations interpersonnelles;
- Fait preuve d'habiletés communicationnelles, de gestion du changement et sait mobiliser;

Conditions de travail

- Salaire annuel de 82 522 \$ à 95 701 \$ (2024) selon les conditions en vigueur;
- Horaire de travail sur une base de 35 heures par semaine ;
- Assurances collectives et REER collectif avec contribution de l'employeur;
- Entrée en fonction prévue le plus tôt possible.
- Le titulaire du poste doit **avoir son domicile permanent sur le territoire de la Municipalité**, dans un rayon de 8 km de la caserne, ou s'y conformer dans les six (6) mois suivant son embauche.

Votre candidature

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir une lettre de présentation et leur curriculum vitae au plus tard le **5 avril 2024** à : **M. Eric Boisvert, directeur général**

Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon
1200, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon G0S 2W0
Courriel : emplois@mun-sldl.ca